



# Communiqué de l'Union Départementale CGT – Force Ouvrière de Vendée

Le 19 juillet 2021

## **NON AUX RESTRICTIONS DE LIBERTE ! NON AU «PASS-LICENCIEMENT» ! RETRAIT DU PROJET DE LOI « RELATIF A L'ADAPTATION DE NOS OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE »**

Les annonces faites par le Président de la République sont inacceptables et en décalage avec la réalité sociale du pays. Une fois de plus, la pandémie est utilisée pour remettre en cause les droits collectifs et les libertés.

Ce ne sont ni les salariés, ni les privés d'emploi qui doivent payer la note alors que les milliardaires français ont vu leur fortune croître de 170 milliards en un an, profitant des fonds publics largement distribués « quoi qu'il en coûte ».

**Nous exigeons l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et du projet de recul de l'âge de la retraite à 64 ans ainsi que la remise en cause des régimes spéciaux. Nous appelons dès maintenant à préparer largement les conditions d'une mobilisation interprofessionnelle dans l'action commune, par la grève, pour obtenir satisfaction.**

Le Président de la République s'en est également pris explicitement aux soignants rendus responsables de la pandémie. Pourtant il y a un an le gouvernement obligeait ces mêmes soignants contaminés par la COVID à revenir à travailler du fait du manque d'effectif, ceux-là mêmes qui étaient applaudis, sans masque ni équipement, avec des sacs poubelles pour surblouses, tout simplement parce que les stocks stratégiques avaient été détruits et les productions délocalisées.

La réalité, c'est que l'hôpital doit disposer des lits, des postes lui permettant de soigner. Au lieu de cela, le gouvernement a encore supprimé 1 800 lits d'hospitalisation en 2020. A Paris, où l'épidémie est déclarée la plus intense, les hôpitaux Baujon, Bichat, Val de Grâce sont menacés d'être fermés. Et il menace désormais de licencier des soignants ! C'est insupportable.

**Le 21 juillet**, le gouvernement va présenter un projet de loi « **relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire** » au Parlement. Il permettra de suspendre sans salaire pendant 2 mois puis de licencier les salariés, du privé comme du public, qui ne justifieraient pas de leur vaccination contre la COVID 19. C'est un véritable « pass-licenciement » remettant en cause les garanties du Code du travail et des Statuts.

De nombreux secteurs sont énumérés dans ce projet de loi : la santé, les EHPAD, le médico social, l'aide à domicile, les salariés du particulier employeur, les sapeurs-pompiers, les bars et restaurants, les centres commerciaux, les activités de loisir, les transports sanitaires, les foires et salons... Rien n'empêchera que cette liste soit étendue et touche demain tous les secteurs d'activité.

Dans le même temps, le projet de loi prévoit que le passeport sanitaire sera obligatoire pour accéder à nombre de lieux : spectacle, loisirs, commerces, bars-restaurants, transports...

Il s'agit bien de stigmatiser les non vaccinés, de contraindre la population et de la diviser.

**Nous refusons ce projet de loi qui facilite les licenciements et s'en prend une fois de plus aux libertés individuelles et collectives. Il doit être retiré !**

**Nous appelons tous les salariés, retraités, chômeurs à se mobiliser dès maintenant.**

**Rassemblement devant la Préfecture  
jeudi 22 juillet à 18 h**